

# **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal**

## **du 9 octobre 2014**

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absents excusés : Bernadette CHAMBRETTI pouvoir à Michel COUFFIGNAL, Cédric ENJALBERT, Patricia LAUR pouvoir à Catherine MOYSSET

M. le Maire fait part de la naissance de Chloé BASTIDE, petite-fille de Marie-Hélène BASTIDE, ancienne élue.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Intervention de Mme Karine LACAM, Directrice du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur,
- 2) Approbation du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.),
- 3) Club-house Magrin : modalités d'utilisation,
- 4) Diverses cessions,
- 5) Décisions modificatives,
- 6) Bail appartement ancien presbytère de Magrin et cave sous gîte communal,
- 7) Modification de la composition du CCAS,
- 8) Convention avec le Département pour l'aire de co-voiturage,
- 9) Zone de Montvert : gestion du poste de relevage,
- 10) Lotissement les Chênes : avenant aux travaux,
- 11) Adhésion à Aveyron Ingénierie,
- 12) Aménagement du parking de l'école de Magrin,
- 13) Questions diverses.

### **1) Intervention de Karine LACAM, Directrice du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur**

Mme LACAM présente cette structure d'un point de vue effectif et déroule ensuite les activités de ce syndicat qui s'occupe de la gestion de l'eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif. En ce qui concerne la Commune, il est intervenu plusieurs fois pour la restauration des berges des ruisseaux.

### **2) Approbation du DICRIM**

La Préfecture nous a transmis en juin dernier le TIM (Transmission des Informations aux Maires) qui est un dossier sur les risques majeurs existants sur

la Commune et nous a demandé d'établir le dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : ce dernier doit contenir les informations utiles pour rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé.

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur nous a aidé à construire ce document qui, d'une part, récapitule les 3 risques présents sur la Commune : rupture grand barrage (Pont de Salars et Pareloup), risque industriel (SOBEGAL) et transport de matières dangereuses (RN 88) et d'autre part, indique la conduite à tenir en cas d'incident.

Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal ; il sera inséré avec la prochaine lettre municipale de janvier 2015 et sera mis sur le site internet de la Commune.

### **3) Club house de Magrin : modalités d'utilisation**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la convention initiale qui avait été conclue entre les clubs de tennis et de quilles pour l'utilisation du club-house lors de sa construction en 1995.

Lors de l'agrandissement du club-house, cette convention a été annulée afin que ce bâtiment soit ouvert à toutes les associations de la Commune et que cette dernière puisse, de ce fait, récupérer la TVA sur les travaux d'agrandissement.

Aujourd'hui, la Préfecture nous demande de préciser que ce bâtiment sert aux associations communales ainsi qu'à toute la population.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens : accord à l'unanimité.

### **4) Diverses cessions de terrains**

→ Cession LACAN Philippe et Jean-Marc à Plaisance pour la création d'un fossé en bordure de la voie communale : la cession de Philippe LACAN pour 103 m<sup>2</sup> est entérinée ; celle de Jean-Marc LACAN n'a pu se concrétiser car la parcelle initiale était déjà impactée par un document d'arpentage ; ce dernier a été enregistré aux Hypothèques, la parcelle en question peut désormais être renumérotée et le détachement des 9 m<sup>2</sup> pour la création du fossé peut être réalisé.

Le Conseil Municipal entérine ces cessions qui sont des cessions gratuites avec frais de bornage et d'acte notarié à la charge de la Commune.

→ Les cessions de Cureboursot sont en cours et David MAZARS est en train de récupérer les signatures des cessionnaires.

→ Cession au Département pour l'aire de co-voiturage qui sera réalisée à côté du giratoire des Molinières : le terrain a été évalué par le service des Domaines à 7 euros/m<sup>2</sup>. La surface nécessaire à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche est de 2 500 m<sup>2</sup>.

Le Département nous demande de signer la convention qui fixe les modalités d'entretien de cette aire, entretien dédié à la Commune. Elle est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire évoque le projet d'aménagement de la RD 603 : ce projet a été acté par le Département. Le dossier est repris par Sébastien DURAND. L'appel d'offres est programmé pour novembre avec un démarrage des travaux en mars pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux.

## **5) Décisions modificatives**

- Régularisation de l'actif à hauteur de 170 377.28 euros (opération d'ordre budgétaire sans mouvement de fonds) pour modifier essentiellement des imputations erronées ;
- 942 euros à ajouter au programme 21318-406 « aménagement WC handicapés » et à prendre sur les dépenses imprévues ;
- Ajout de 50 euros pour passer les écritures d'amortissement du service assainissement.

L'ensemble de ces écritures sont validées par le Conseil Municipal.

## **6) Bail**

→ Appartement de l'ancien presbytère de Magrin (rez-de-chaussée) à M. DELPUECH Jacques pour un loyer mensuel de 300 euros à compter du 1<sup>er</sup> novembre prochain.

→ Location de la cave sous la terrasse du gîte communal à Calmont : elle est louée depuis 2010 à M. DUVOIS qui devait la libérer à la fin des travaux de son garage. Il souhaite prolonger cette mise à disposition ; le Conseil Municipal valide la prolongation de cette mise à disposition pour 10 euros par mois à verser dans les caisses du Centre Communal d'Action Sociale (deux mois de préavis seront nécessaires pour annuler cette mise à disposition).

Le Conseil Municipal entérine ces deux baux.

## **7) Modification de la composition du CCAS**

Suite à la remarque de l'UDAF de voir intégrer au CCAS un représentant des familles en la personne d'Annie COSTES, M. le Maire propose de modifier la composition du CCAS en y ajoutant cette personne en tant que déléguée non élue ;

de ce fait, il convient d'ajouter également un membre élu puisque le nombre des membres élus et désignés doit être égal.

Michel COUFFIGNAL est élu à l'unanimité pour intégrer le CCAS qui est désormais composé de :

Président de droit : Christian VERGNES

Membres élus : Anne-Laure ALBAGNAC, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Marie-Laure FUGIT.

Membres désignés : Virginie BRU, Nadine CANAC, Annie COSTES, Gérard ENJALBERT, Amandine MAGNIETTE, Marie-Christine PUECH.

Une réunion du CCAS pour l'organisation du Téléthon est programmée le lundi 27/10 à 20 h 30 en Mairie.

### **8) Gestion poste de relevage zone de Montvert**

Nous devons recevoir le projet de convention des services techniques de l'Agglomération du Grand Rodez ; à ce jour, elle ne nous est pas parvenue. Ce sujet sera donc abordé au prochain Conseil Municipal.

### **9) Lotissement les Chênes : avenant aux travaux**

M. BONNET, géomètre, nous a fait parvenir le montant de l'avenant à entériner : il est de 7 799.90 euros HT et consiste essentiellement à du surplus dans le poste goudronnage, la réalisation du passage surélevé.

Le Conseil Municipal valide cet avenant.

### **10) Adhésion à Aveyron Ingénierie**

L'adhésion à ce service du Conseil Général qui apporte une assistance d'ordre technique, juridique et financier aux collectivités adhérentes représente un coût de 0.50 euros par habitant (pour Calmont 0.50 euros x 1999 h = 999.50 euros) ; ce service pourra nous aider notamment dans le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Calmont.

Le Conseil Municipal valide cette adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et mandate M. le Maire pour signer la délibération afférente à cette adhésion.

### **11) Aménagement du parking de l'école de Magrin**

Il a été avancé l'idée d'aménager la bande restant libre sous l'école de Magrin afin de désengorger le secteur notamment le matin quand les parents d'élèves viennent amener les enfants à l'école le matin. Le cabinet BOIS a établi une esquisse avec

un estimatif. Cela paraît réalisable d'un point de vue topographique, avec 15 places de parking pour un estimatif 23 280 euros HT.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour demander au cabinet BOIS d'effectuer un levé topographique et un avant-projet.

## **12) Questions diverses**

### **• Ecoles**

Des bâches vont être achetées pour couvrir les bacs à sable dans les cours des écoles à ALBIGES (devis de 405.65 euros TTC) ; elles seront de couleur beige.

Achat matériel pour Mme OLIVERO : seront commandés des chaises et bancs selon son souhait (les chaises récupérées ne semblent pas sécurisantes) ; la commande du canapé pour améliorer l'acoustique est remise à plus tard (on attend de voir le résultat des panneaux posés dans la cantine et garderie de Ceignac).

Un problème de chasse d'eau et de robinet dans le local sanitaire refait cet été a été signalé : il sera soumis au plombier qui va venir changer la chaudière pendant les vacances de la Toussaint.

Des évaluations ont été faites à l'école de Magrin, pendant le temps péri-scolaire, sans avertir la Commune. M. le Maire rencontrera les enseignants de Magrin pour faire le point.

La navette de midi reliant Magrin à Ceignac a été supprimée à compter du lundi 29 septembre car un seul enfant l'empruntait 2 fois par semaine ; la famille en question a été consultée auparavant.

L'assemblée générale de l'école Marie-Emilie est programmée le 4/11 : Michel COUFFIGNAL y assistera.

### **• Personnel**

Les notations sont prévues les 3 et 5 novembre ; une commission du personnel se réunira le jeudi 30/10 à 20 h 30 en Mairie afin d'examiner les vœux du personnel.

**• Révision du POS** : le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'étude est pratiquement au point. La consultation sera lancée prochainement.

**• La réception des travaux d'aménagement du village de Magrin** est programmée le 17/10 à 11h sur place.

Les travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Fontaine débuteront en novembre.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux actuellement en cours consistant à réaliser **une passerelle sur le Viaur** ; ils sont réalisés par la Communauté de communes.

- **Projet de réseau chaleur à Ceignac** : l'ADEME pourra peut être mettre à notre disposition des journées de bureaux d'étude : affaire à suivre.

La restitution de l'étude par M. COURTY va être effectuée à Ste Marthe et aux Tilleuls sous peu.

- **Règlement utilisation des salles des fêtes** : la commission bâtiments communaux se réunira le 24/11 à 20 h 30 à la médiathèque ; sera évoqué le projet d'agrandissement de la médiathèque.

- Le service technique va accueillir un jeune homme pour 35 h de Travail d'Intérêt Général à compter du 13 octobre.

- **Devenir du café SAHUC à Ceignac** : les offres qui ont été faites à la famille SAHUC ne semble pas leur convenir.

Un candidat potentiel est e lice pour acheter le fonds mais pas les murs.

M. le Maire propose que ce dossier soit examiné par la Communauté de Communes, afin d'étudier la possibilité de conserver le dernier café et bureau de tabac de la commune.

- **La prochaine réunion d'adjoints est programmée le mercredi 29/10 à 9 h en Mairie ; le prochain conseil municipal le jeudi 20 novembre à 20 h 30 en Mairie.**

- **Le congrès des maires aura lieu à Paris les 25, 26, 27, 28 novembre** : M. le Maire demande aux élus s'ils souhaitent y participer (donner une réponse pour la semaine prochaine en Mairie).

- La commémoration du 11 novembre aura lieu le 11 novembre à Magrin ; M. le Maire verra le Président des anciens combattants pour définir l'horaire.

- Michel COUFFIGNAL indique que les clubs de tennis de Calmont, Olemps et Luc-la-Primaube ont fusionné en un seul club dénommé « le club de la route d'argent ».

- Il est signalé un problème de débit très faible à Prévinquières pour l'accès à Internet. Contacter Orange.

- Eric LAGARDE signale la dangerosité du carrefour de la Croix d'Estribes.

- Hélène GERAUD indique qu'un concert lyrique aura lieu le dimanche 23 novembre à l'église de Calmont.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h 30.